

Nice, le 28 juin 2017

L'Inspecteur d'Académie

à

Mesdames et messieurs les professeurs des  
écoles et instituteurs

S/C Mesdames et messieurs les inspecteurs  
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges  
avec SEGPA

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
des Alpes-Maritimes

Objet : Recrutement poste à profil de « Conseiller Pédagogique Départemental Arts  
Visuels »

Division du Personnel  
1<sup>er</sup> degré

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et professeur(e)s des  
écoles l' appel à candidature cité en objet.

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste.

Affaire suivie par :  
Sakina SADOUK  
Téléphone  
04 93 72 63 57  
Fax  
04 93 72 63 22  
Mél.  
sakina.sadouk@ac-nice.fr

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature par voie  
hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du  
personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante: [ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)) **avant  
le lundi 3 juillet à 12 heures**

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Alpes-Maritimes  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Alpes-Maritimes



RECRUTEMENT POSTE A PROFIL

**FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN AVANT LE 3 juillet 12h00**  
Mail : [ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)

NOM :

Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à  Titre définitif  Titre provisoire  en délégation

Circonscription :

Ancienneté dans la fonction occupée :

AGS (renseigné par le service DIPE II) :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse électronique académique :

Diplômes et date d'obtention :

---

Je déclare être candidat(e) au poste(s) :

Conseiller pédagogique Départemental Arts Visuels

A \_\_\_\_\_ le  
(signature)

---

**Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :**

A \_\_\_\_\_ le  
(signature)

## Conseiller pédagogique départemental Arts Visuels

**Type d'emploi :** poste ouvert prioritairement aux personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré dont l'expertise pédagogique dans les domaines de l'enseignement artistique et culturel à l'école primaire est reconnue et validée par le CAFIPEMF option arts visuels.

**Lieu d'exercice :** DSDEN site Cap de croix 06100 NICE

**Date de prise de fonction :** Rentrée scolaire 2017

**Conditions de nomination :** nomination à titre définitif (sous réserve de détention du titre requis).

**Conditions de rémunération :** voir grille relative au régime indemnitaire de conseiller pédagogique

**Organisation du service et temps de travail :** Membre de l'équipe de la mission départementale Education Artistique et Culturelle (E.A.C.), le conseiller pédagogique départemental est un formateur de formateurs qui exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de l'IEN adjoint chargé du premier degré et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de la mission départementale EAC dont il est un collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la mission EAC conduit par l'IEN en charge de la mission, défini par une lettre de mission. Il est totalement déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet, de la part de l'IEN de mission, d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé.

Son service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines. Le conseiller pédagogique départemental peut notamment être sollicité les jours qui suivent la sortie des classes en fin d'année scolaire et ceux qui précèdent la rentrée scolaire de septembre. En outre, il est appelé à participer à des réunions et des actions se déroulant en dehors des heures scolaires.

**Cadre réglementaire :** Circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015

### **Description des missions :**

Ses missions sont d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans quatre champs d'action articulés dans lesquels il effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

#### *1- La formation initiale*

Accompagnement et professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires.

Interventions dans les actions de formation pilotées par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)

#### *2- La formation continue*

Conception, organisation et conduite des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département. Il apporte prioritairement son appui aux conseillers pédagogiques et équipes de circonscription dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle.

Formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.

Accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles. (CAFIPEMF)

#### *3- Formation personnelle*

Renforcement du parcours personnel de formation continue et extension des champs d'expertise.

#### 4- Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative

Accompagnement de la mise en œuvre :

- du Socle commun de connaissances, compétences et culture
- des programmes dans le cadre de l'EAC
- du Parcours d'Education Artistique et Culturel
- des nouveaux cycles
- de la liaison Ecole/Collège
- des priorités académiques

Conception, organisation et conduite de projets :

- développement de partenariat entre les écoles et les différents acteurs culturels des territoires de proximité
- conduite des projets nationaux
- conduite des projets fédérateurs départementaux
- accompagnement de projets territoriaux

Ressources pédagogiques

- conception
- production
- mise en ligne
- gestion des sites (EAC et Ecole et cinéma)

#### **Compétences et qualités requises :**

Maîtrise des compétences professionnelles du référentiel en vigueur

Capacité à conduire des projets multi partenariaux

Capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement

Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative

Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté

Aptitude à travailler en équipe

Maîtrise parfaite de la didactique de la discipline

Capacité d'élaboration de documents et de ressources

Capacité de veille pédagogique et institutionnelle

Disponibilité

**Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :** l' IEN de la circonscription de Menton en charge de la mission EAC - 04.93.35.88.08

**Procédure de candidature :** Candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et simultanément à la DIPE2 ([ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.